

Accueil Collectif de Mineurs du Centre Social Monthieu Montplaisir

5 rue Thiollière Matrat - 42100 SAINT-ETIENNE - 04 77 21 17 20

L'Accueil de Loisirs de Monthieu Monplaisir accueille les enfants de 3 à 15 ans.

- **De 3 à 5 ans** : accueil se fait de 8h15 à 10h00 et de 13h15 à 14h00 (sauf exceptions inscrites sur le programme)
- **De 6 à 11 ans** : accueil de 8h15 à 9h00 et de 13h15 à 14h00 (sauf exceptions inscrites sur le programme)
- **De 12 à 15 ans** : accueil de 9h à 10h le matin et à 14 h l'après-midi locaux de Montplaisir .12 rue Paul Ronin. (sauf exceptions inscrites sur le programme)

Pour récupérer vos enfants : Les parents peuvent venir chercher leurs enfants de 11h00 à 12h00 et de 17h00 à 18h00.

Si vos enfants sont inscrits en matinée plus repas ou après-midi plus repas, les horaires d'accueil sont les suivant : de 8h15 à 13h15 et de 11h30 à 18h00.

Signalez à l'inscription tout enfant suivi médicalement (allergie, médicament, nourriture...)

VACANCES AUTOMNE 2020

Tous les jours, votre enfant a besoin :

- D'une bouteille d'eau et d'un sac à dos pour ses affaires personnelles
- D'un goûter pour l'après-midi (sauf jours de goûter collectif)
- D'une tenue adaptée à l'activité

Attention aux heures et lieux de départ lors des sorties

ATTENTION - IMPORTANT - INSCRIPTION 3/15 ANS

Pour inscrire vos enfants à l'Accueil Collectif de Mineurs, le dossier d'inscription (fiche sanitaire, fiche droit à l'image, fiche d'autorisation de sortie, dossier administratif, coefficient CAF, règlement adhésion,...) pour la saison 2020/2021 doit avoir été complété et validé auprès de notre secrétaire.

Une fiche de pré-inscription, disponible au secrétariat, vous permet de faire vos choix de journée au centre de loisirs. Cette dernière n'a pas de valeur définitive.

L'inscription de votre/vos enfants ne sera effective qu'après validation de la fiche auprès de l'animateur responsable et/ou de la secrétaire. **Attention, les inscriptions exclusives sur les « sorties » ne seront pas acceptées. Un minimum de trois présences par semaine sera requis.**

Le règlement de la somme due doit être effectué au moment de l'inscription. Le Centre Social accepte le paiement par chèque des activités. Toute inscription est validée lorsqu'elle est réglée, et ne pourra plus être modifiée ou annulée sauf en cas de force majeure ou de maladie (sur présentation d'un certificat médical dans les 10 jours). Tout dossier incomplet ne pourra être validé.

Merci de votre compréhension